



CONSTRUISONS ENSEMBLE La MÉTROPOLe de demain

RAPPORT D'activités 2011





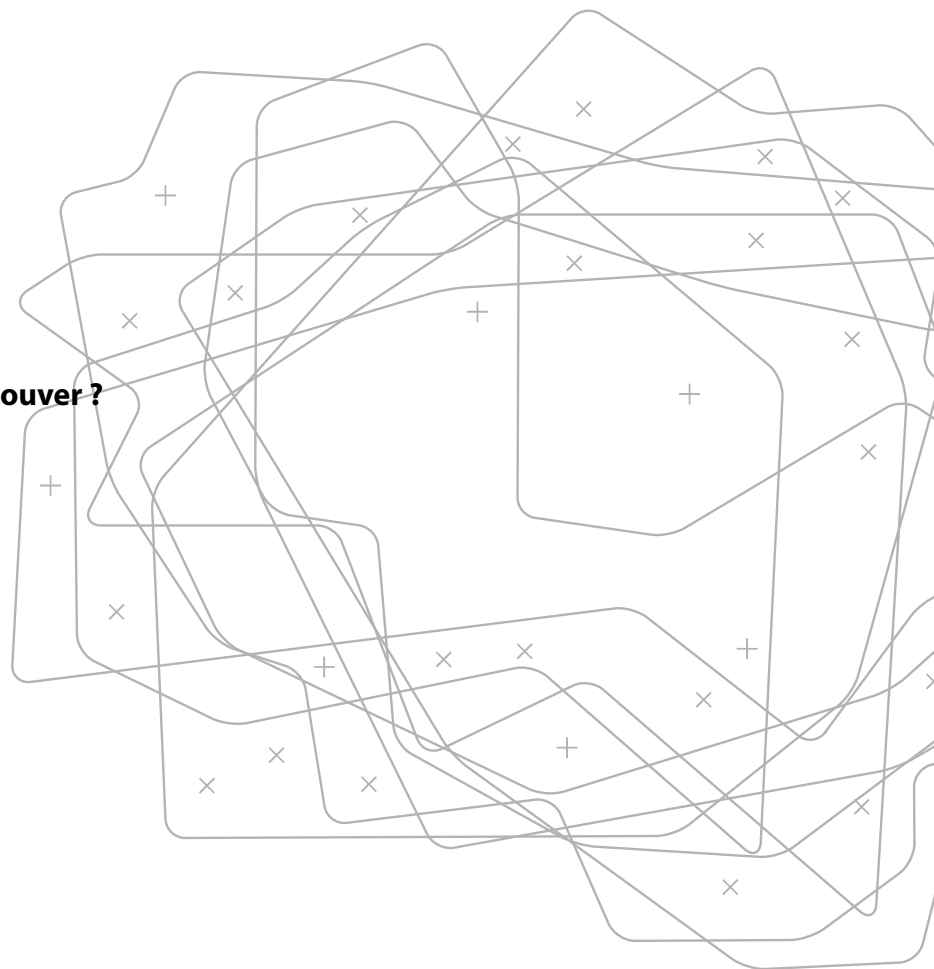
Directrice de la publication :
Marie DEKETELAERE-HANNA
Conception : www.bsystem.fr
et Autour des mots
Rédaction : Paris Métropole
Impression : édité en 2 000 exemplaires
sur papier recyclé par Grenier

Les travaux de Paris Métropole, en 2011,
ont été réalisés avec l'appui de :



Crédits photos : Paris Métropole sauf : 1, J.-J. Guillouet / IAU ÎdF - 2, 4, 7, 10 C. Dautre / BaSoH / IAU ÎdF - 3, P. Lecroart / IAU ÎdF - 5, D. Lacombe / IAU ÎdF - 6, 11, J.C. Pattacini Urba Images / IAU ÎdF - 8, A. Lacouchie / IAU ÎdF - 9, F. Dugeny / IAU ÎdF.

- 02 ● **Éditorial du président**
- 04 ● **« Permis de construire »**
- 05 ● **Présentation de Paris Métropole**
- 06 ● **Historique**
- 07 ● **Périmètre**
- 08 ● **Évolution géographique des membres**
- 09 ● **Liste des membres**
- 10 ● **Paris Métropole et Grand Paris, comment s'y retrouver ?**
- 12 ● **Temps forts 2011**
- 14 ● **L'équipe et le budget**
- 16 ● **Développement et Solidarités**
- 18 ● **Logement**
- 20 ● **L'Appel à Initiatives**
- 22 ● **Déplacements**
- 23 ● **Groupe de travail aéroports**
- 24 ● **Gouvernance**
- 26 ● **Comité des partenaires**
- 27 ● **Paris Métropole demain...**
- 28 ● **Partenariats techniques**





Patrick Braouezec
Président de
Paris Métropole

Fin 2011, Paris Métropole compte près de 200 adhérents qui, au fil des Comités Syndicaux se forment une culture commune du travail ensemble sur des enjeux majeurs pour les habitants, et ouvrent des pistes nouvelles dans la construction d'une métropole post Kyoto.

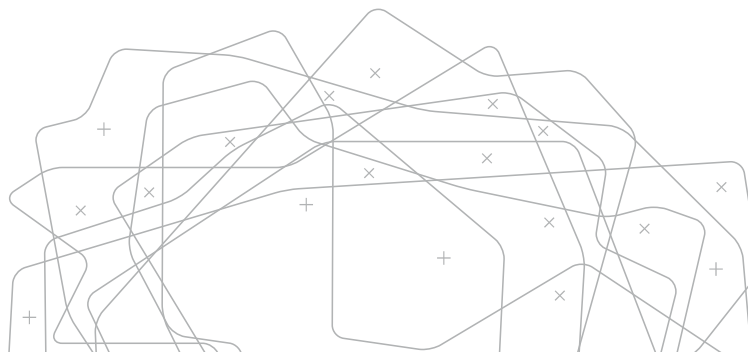
Nous faisons valoir une démarche coopérative originale porteuse d'une ambition métropolitaine à partir des collectivités.

Paris Métropole est reconnu comme un **partenaire incontournable pour la construction du Grand Paris**. Dans un débat toujours constructif, nous avons défendu la nécessité du réseau de transport le plus large avec le Grand Paris Express et une péréquation financière régionale réduisant les inégalités. Nous avons voté une contribution d'étape portant engagement de participer à une politique publique du logement répondant aux enjeux posés par la crise. Les échanges entre les 83 collectivités ayant répondu à l'Appel à Initiatives ont donné à voir une métropole en devenir, foisonnante, mêlant sociabilités locales et envergure métropolitaine. Des centralités nouvelles et des réseaux inter territoriaux se font jour, constitutifs d'un « faire métropole » d'échelles et de centres multiples.

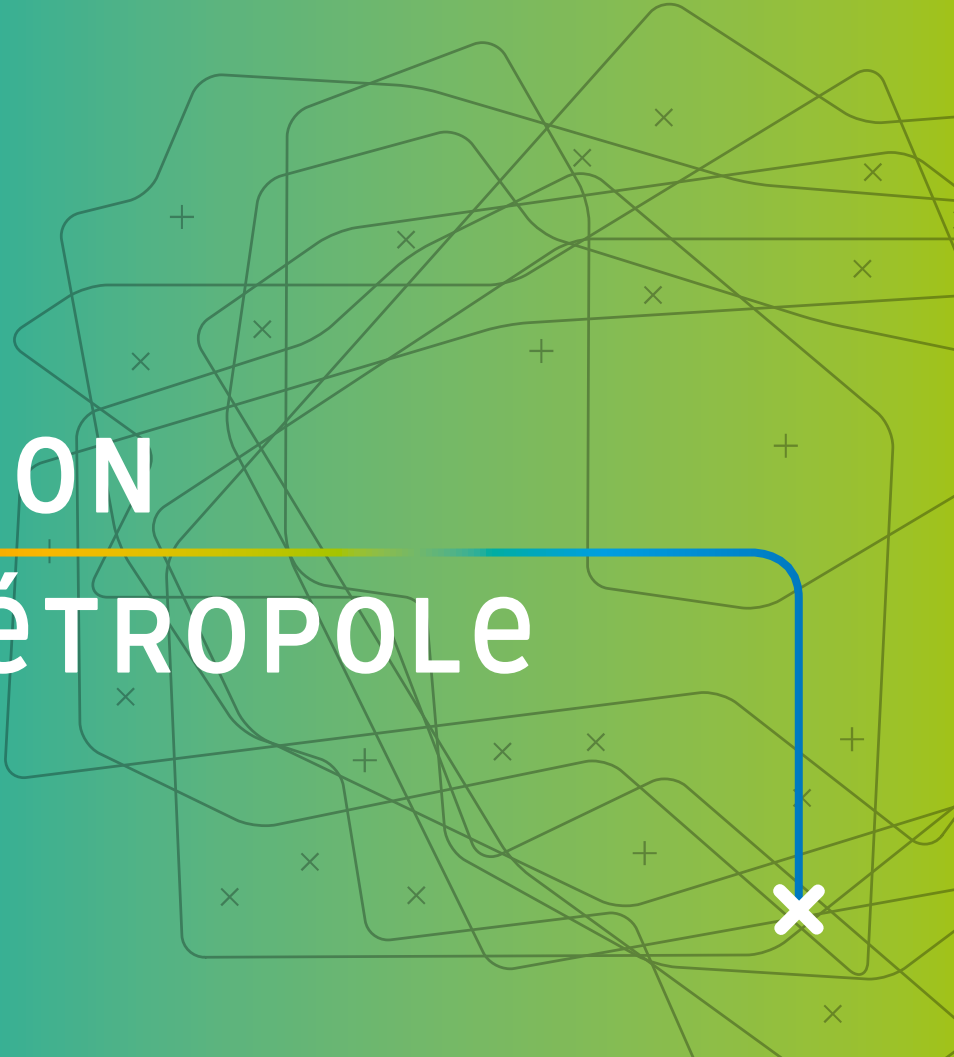
2011 aura été l'année du lancement du chantier sur la gouvernance qui prendra toute sa dimension en 2012 à partir du Livre Vert. De ce travail collectif des élus émaneront des propositions avec lesquelles Paris Métropole entend prendre toute sa place dans le débat national.

Ainsi, les collectivités territoriales participent pleinement au devenir de la métropole et font valoir une conception de l'attractivité mondiale en lien étroit avec les dynamiques et les solidarités locales, valorisant les potentialités dont chaque territoire est porteur.

Je souhaite que ce rapport d'activités permette à chacun de prendre la mesure du chemin parcouru, invite à y prendre sa part toujours mieux, comme adhérent ou partenaire **pour contribuer ensemble à la construction d'une métropole humaine, solidaire, riche de tous ses territoires, pour être dynamique et attractive.**



PRÉSENTATION DE PARIS MÉTROPOLE

An abstract graphic on the right side of the slide. It features a complex network of thin, dark lines that overlap and intersect. Scattered throughout this network are small, light-colored symbols: plus signs (+) and 'x' marks. A prominent white 'x' mark is located at the bottom right, where a blue line segment from the text area ends.

Gouvernance

Croquis du Séminaire de Sceaux
« Gouvernance : Permis de construire » les 27 et 28 mai 2011

LE SUJET
DE LA GOUVERNANCE
EST POSÉ

MONTRONS
QUE LE
PROCESSUS
EST EN
MARCHÉ

PM

"OUVRONS
LE DÉBAT"

VOILA
UN SIGNE DE
GOUVERNANCE
CULTURELLE!

ÉVIONS DE REFAIRE
LE SCÉNARIO DE "L'ARBRE
ESPAGNOL"
ET "HALL
DE GARE"

l'IMPORTANCE
d'établir un
DIAGNOSTIC

Forte attente
des citoyens

De nos
FORCES

J'ATTENDS UNE
AUTORITÉ COMMUNE
SUR LE NIVEAU
DE TRANSPORT
DU RER D

QUEL EST
LE PÉRIMÈTRE
DE LA MÉTROPOLE ?

L'ÂISSER TRAINER
SON VÉLUS SUR LA GRANDE PYRAMIDE,
CES PARIGOTS RESPECTENT
VRAIMENT RIEN...

2012: PARIS MÉTROPOLE
ADOpte UN SCHEMA
DE GOUVERNANCE

VOUS COMPRENDREZ,
MADAME M., QUE JE VÉRIFIE
LA STABILITÉ DE VOTRE
RELATION CONJUGALE
AU PRÉALABLE...

MORCELLEMENT
DE LA MÉTROPOLE
EN 20 PÔLES
AUTONOMES

REVENI !
RÉVISE TON
CRIDORAPHE !

MÉTRO-PÔLES

ENJEUX & DANGERS

de nos
FAIBLESSES
des élus
trop "LOCAUX"

BOSE DE MEUBRA
145-30-140-6

... ET POUR
ILLUSTRER MON
PROPOS, CHERS
COLLÈGUES, RIEN
DE TEL QU'UN
BON SCHEMA
BIEN FAIT

PRÉCISER
LE DIAGNOSTIC

ÊTRE D'ACCORD
SUR NOS
DÉSACCORDS

TU NE JOLIES
PAS LE MÊME MORCEAU
QUE MOI !!

C'EST VRAI, MAIS TOI NON PLUS!

concurrence des POUVOIRS

HÉ ! T'ES SÛSE
ME PASSER LE TÉMOIN !

C'EST PAS UN
TÉMOIN, C'EST
MON SCÈNÈRE !

LES ACTEURS DE LA GOUVERNANCE
NE PARVIENNENT PAS À S'ENTENDRE

VOICI UNE RESTITUTION
DE NOS ÉCHANGES
SUR LA TRADITION
PRÉVUE !

MOI JE FAIS LA SYNTHÈSE

ET MOI, JE SUIS CHARGÉ
DE LA MISE EN ŒUVRE

JE SUIS EN CHARGE
DE CONTRÔLER
TOUT ÇA

ENSEMBLE
TOUT EST RÉGISSE

PENDANT CE TEMPS, PARIS MÉTROPOLE
CONTINUE DE NE RIEN FAIRE ...
MAIS ENSEMBLE !

MISE EN PLACE
D'UN
CALENDRIER

DITES DONC,
C'EST ÇA VOTRE
LIVRE VERT ?

JE VOUS ASSURE
QU'IL L'ÉTAIT
QUAND NOUS AVONS
COMMENCÉ À LE
RÉDIGER AU
PRINTEMPS 2011

NOUS SOMMES
TENDUS VERS
LES SOLUTIONS

LE 17 JUIN
EST-IL
UN DANGER ?

GARDONS
NOTRE
SÉRÉNITÉ

RÉVOLTE CITOYENNE

NOUS NOUS ÉTONS
MÉLÉMENTAIREMENT PRÉPARÉS
À UN PROBLÈME
D'ÉCHELLE



COMPOSITION DU SYNDICAT

Syndicat mixte, syndicat ouvert, Paris Métropole réunit au 31 décembre 2011 : 196 collectivités de l'unité urbaine métropolitaine dont la Région Île-de-France, la Ville de Paris, tous les départements franciliens, 44 intercommunalités et 146 communes. Il associe à ses travaux un Comité des partenaires, créé le 1^{er} juillet 2010, présidé par la CCIP et regroupant les grands syndicats techniques, les chambres consulaires, les acteurs socio-économiques.

Le Bureau de Paris Métropole est passé depuis le 5 décembre 2011, compte tenu de l'évolution du nombre d'adhérents, de 42 à 51 membres.

Les statuts de Paris Métropole intègrent les principes d'un projet métropolitain partagé qui s'écrit progressivement au travers de l'activité et des travaux du syndicat.

TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- 1 - Définir des partenariats pour des projets de dimension métropolitaine.
- 2 - Mener une réflexion et élaborer des propositions sur la solidarité financière et les diverses hypothèses de péréquation.
- 3 - Mener une réflexion et élaborer des propositions sur l'évolution de la gouvernance de la métropole.



MODE DE FONCTIONNEMENT DE PARIS MÉTROPOLE

Espace de débats et d'échanges entre les collectivités membres, Paris Métropole a adopté un **mode de gouvernance original** afin d'être fédérateur. Régi par le principe « une collectivité égale une voix » et par celui d'une présidence tournante tous les ans, le syndicat assure l'égalité de représentation entre tous ses membres.

Les travaux de Paris Métropole s'inscrivent autour de **quatre axes travaillés en commissions : Développement et Solidarités, Déplacements, Logement et Projets métropolitains**. Cette dernière thématique, à l'origine de l'**Appel à Initiatives**, a permis de faire naître 83 projets destinés à « faire métropole », portés par des collectivités territoriales.

Chaque thème est approfondi dans une commission, animée par des élus de différentes sensibilités politiques et de différents territoires s'appuyant sur l'expertise de l'APUR* et l'IAU-ÎdF*. Les groupes de travail et les commissions donnent lieu à des documents (avis, déclarations, communiqués de presse) adoptés en plénière, portant la position de Paris Métropole.

Des groupes de travail sont constitués autant que de besoin et pour une durée limitée sur des thématiques d'intérêt métropolitain (**La Défense, dynamiques aéroportuaires, santé et territoires**).



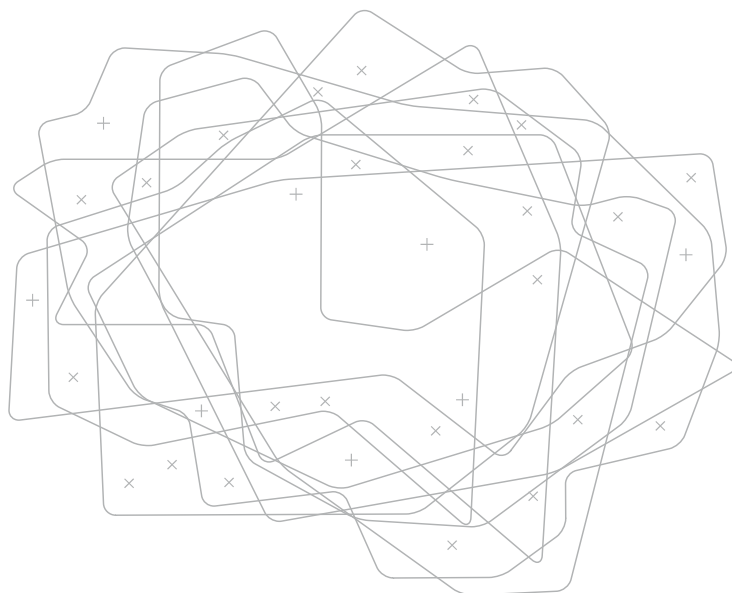


DES PRÉMICES À AUJOURD'HUI, L'HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION DE PARIS MÉTROPOLE

La création de Paris Métropole s'inscrit dans une démarche enclenchée par des élus de l'agglomération parisienne dès 2001.

L'histoire de ce territoire était marquée par les inégalités territoriales et l'indifférence entre Paris et les collectivités qui l'entouraient, qui pour beaucoup d'entre elles avaient été des « territoires servants » pour la capitale.

Le 5 décembre 2001, près de 400 acteurs de la vie publique en Île-de-France sont réunis à la Maison de la RATP à l'invitation du Maire de Paris et du Président du Conseil régional, pour amorcer un dialogue inédit sur les formes de coopération envisageables entre Paris et les collectivités territoriales du cœur de l'Île-de-France mais aussi de toutes ces collectivités entre elles.



De 2001 à 2006 se développent des protocoles de coopération bilatéraux entre la Ville de Paris et des collectivités limitrophes. Le Conseil régional confirme sa volonté de créer un lieu de débats sur la coopération entre collectivités du cœur de l'agglomération dans le cadre du Schéma Directeur de la Région Île-de-France.

En 2006, une Conférence métropolitaine naît de la volonté de quelques élus, rassemblés à l'initiative du Maire de Paris : les collectivités se rencontrent à douze reprises entre juillet 2006 et juillet 2009 pour s'accorder sur le diagnostic et les enjeux en matière de projets territoriaux d'intérêts partagés.

Un cap est franchi lors des Assises de la métropole, le 25 juin 2008. Pour garantir une capacité d'analyse, de recherche et de propositions, il fallait une structure plus intégrée, dotée d'un budget et surtout indépendante des institutions existantes : c'est ainsi que naît le syndicat mixte Paris Métropole.

Après un temps d'élaboration et d'approbation des statuts par l'État, la création de Paris Métropole intervient le 30 avril 2009. Le syndicat est installé le 10 juin 2009.

Le syndicat regroupe alors 87 collectivités fondatrices représentant des territoires de toute l'unité métropolitaine (INSEE), qui souhaitent porter ensemble cette dynamique de coopération naissante et se fédérer autour de projets métropolitains. Deux ans et demi plus tard, Paris Métropole rassemble près de 200 collectivités.

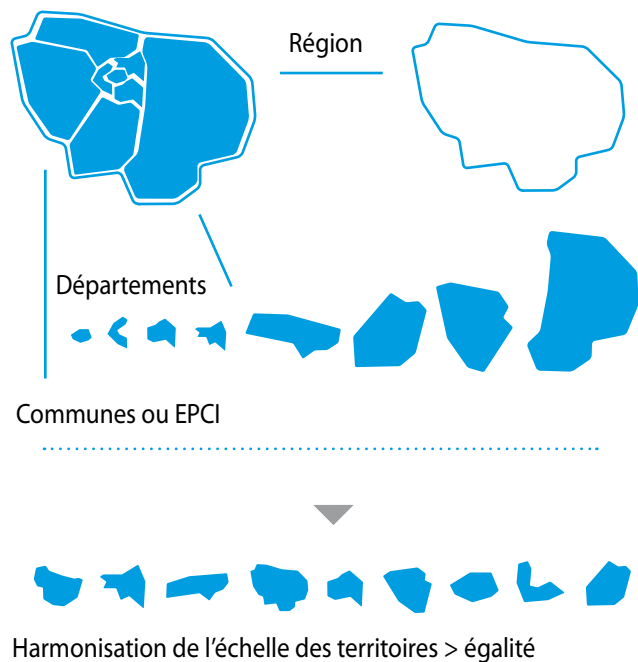
Le principe a été retenu d'une Présidence avec une alternance politique chaque année. Jean-Yves le Bouillonnet fut le premier à présider Paris Métropole. Jacques JP Martin lui succéda. Patrick Braouezec est l'actuel président depuis le 5 décembre 2011.

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE DE PARIS MÉTROPOLE ?

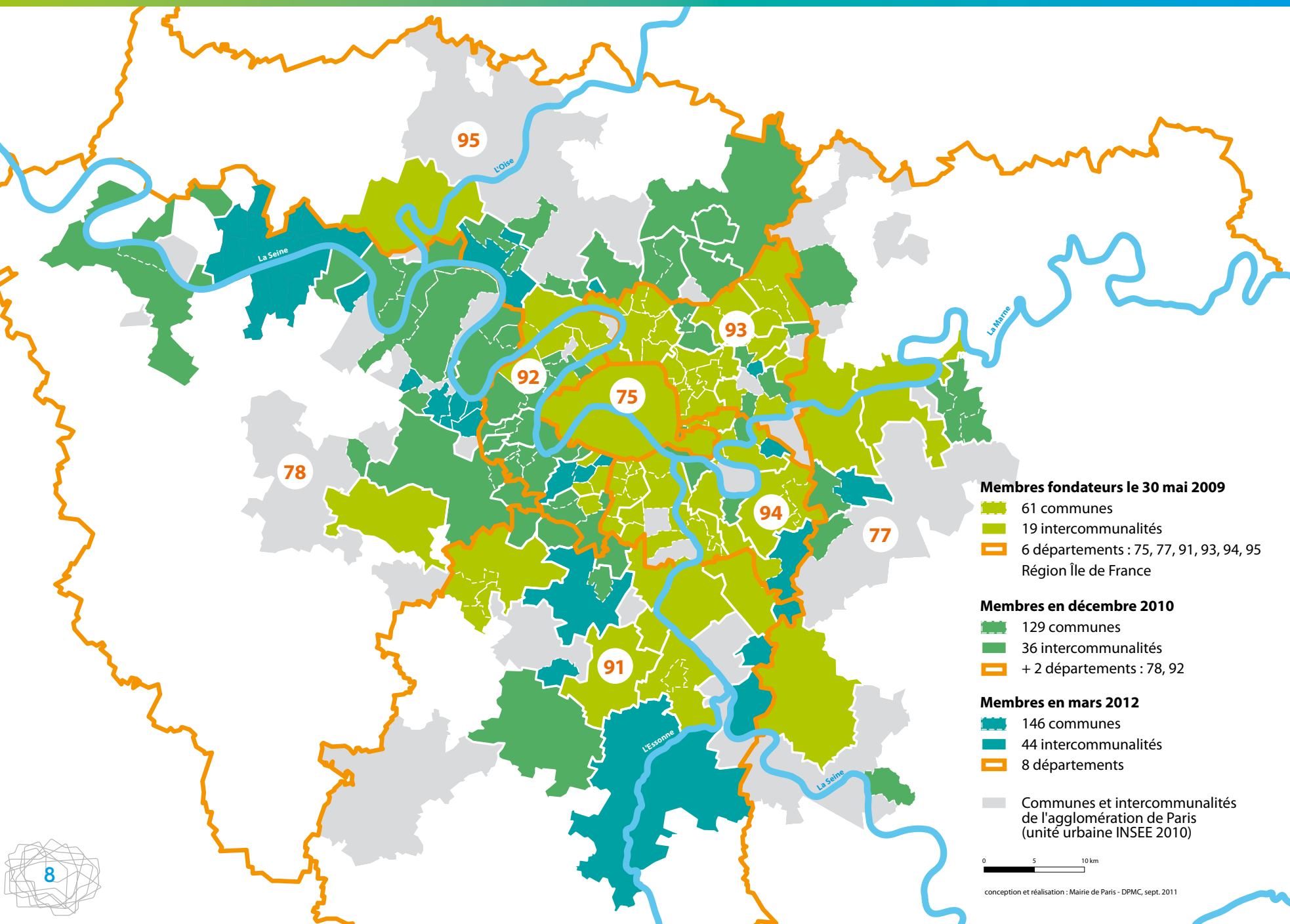
Le périmètre de Paris Métropole correspond à celui de l'Unité Urbaine telle que définie par l'INSEE. D'après le dernier recensement qui a redéfini les limites entre territoires urbains et territoires ruraux en 1999, ce tracé s'appuie sur la continuité de l'espace bâti et la taille de population pour délimiter l'agglomération.

À ce jour, les collectivités membres de Paris Métropole représentent 86% de la population de l'agglomération. Ayant presque atteint son périmètre potentiel, le syndicat rassemble, outre la région et les huit départements d'Île-de-France, beaucoup de communes et intercommunalités de « petite » et de « grande » couronne.

Décomposition des 3 niveaux constituant Paris Métropole



ÉVOLUTION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES



COMMUNES

● Ablon-sur-Seine	● Châtenay-Malabry	● Gennevilliers	● Levallois-Perret	● Noisy-le-Sec	● Taverny
● Achères	● Châtillon	● Gentilly	● L'Etang-la-Ville	● Orly	● Tremblay-en-France
● Alfortville	● Chaville	● Gif-sur-Yvette	● L'Haÿ-les-Roses	● Pantin	● Valenton
● Andrézy	● Chessy	● Gonesse	● L'Île-Saint-Denis	● Pierrefitte-sur-Seine	● Vanves
● Antony	● Chevilly-Larue	● Goussainville	● Limeil-Brévannes	● Pierrelaye	● Vaucresson
● Arcueil	● Chilly-Mazarin	● Houilles	● Linas	● Poissy	● Vaujours
● Asnières-sur-Seine	● Choisy-le-Roi	● Issy-les-Moulineaux	● Livry-Gargan	● Pontault-Combault	● Vaux-le-Penil
● Aubervilliers	● Clamart	● Ivry-sur-Seine	● Louveciennes	● Puteaux	● Vélizy-Villacoublay
● Aulnay-sous-Bois	● Clichy-la-Garenne	● Joinville-le-Pont	● Maisons-Alfort	● Romainville	● Vernouillet
● Bagneux	● Clichy-sous-Bois	● La Celle-Saint-Cloud	● Malakoff	● Rosny-sous-Bois	● Verrières-le-Buisson
● Bagnolet	● Colombes	● La Courneuve	● Marly-le-Roi	● Rueil-Malmaison	● Villecresnes
● Bailly-Romainvilliers	● Conflans Sainte-Honorine	● La Garenne-Colombes	● Marnes-la-Coquette	● Rungis	● Ville d'Avray
● Bezons	● Courbevoie	● La Queue-en-Brie	● Mantes-la-Jolie	● Saint-Cloud	● Villejuif
● Bièvres	● Courcouronnes	● Le Blanc-Mesnil	● Meudon	● Saint-Denis	● Villeneuve-Saint-Georges
● Bobigny	● Créteil	● Le Bourget	● Mitry-Mory	● Saint-Germain-en-Laye	● Villepinte
● Bondy	● Drancy	● Le Kremlin-Bicêtre	● Montfermeil	● Saint-Mandé	● Villetaneuse
● Bonneuil-sur-Marne	● Dugny	● Le Pecq	● Montigny-lès-Cormeilles	● Saint-Ouen	● Villiers-sur-Marne
● Bougival	● Epinay-sur-Seine	● Le Perreux-sur-Marne	● Montreuil-sous-Bois	● Sannois	● Vincennes
● Boulogne-Billancourt	● Enghien-les-Bains	● Le Plessis-Robinson	● Montrouge	● Sarcelles	● Viroflay
● Bourg-la-Reine	● Fontenay-aux-Roses	● Le Pré-Saint-Gervais	● Nanterre	● Sartrouville	● Vitry-sur-Seine
● Bry-sur-Marne	● Fontenay-sous-Bois	● Le Raincy	● Neuilly-Plaisance	● Sceaux	● Wissous
● Bures-sur-Yvette	● Fourqueux	● Lésigny	● Neuilly-sur-Marne	● Sevran	
● Cachan	● Fresnes	● Les Clayes-sous-Bois	● Neuilly-sur-Seine	● Sèvres	
● Carrières-sous-Poissy	● Gagny	● Les Lilas	● Nogent-sur-Marne	● Stains	
● Champigny-sur-Marne	● Garches	● Les Pavillons-sous-Bois	● Noisieu	● Suresnes	

INTERCOMMUNALITÉS : Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes, Syndicat d'Agglomération Nouvelle

● CA Argenteuil – Bezons	● CA Europ'Essonne	● CA Vallée de Montmorency
● CA Aéroport du Bourget	● CA Grand Paris Seine Ouest	● CA Versailles-Grand-Parc
● CA Cœur de Seine	● CA la Brie Francilienne	● CC Charenton - Saint-Maurice
● CA d'Est Ensemble	● CA le Parisis	● CC de l'Arpajonnais
● CA d'Évry Centre Essonne	● CA les Lacs de l'Essonne	● CC de la Boucle de la Seine
● CA des 2 Rives de Seine	● CA les Portes de l'Essonne	● CC du Val d'Essonne
● CA de Cergy-Pontoise	● CA Marne et Chantierine	● CC Plateau Briard
● CA de Clichy-sous-Bois - Montfermeil	● CA Mantes-en-Yvelines	● CC Roissy-Porte-de-France
● CA de Marne et Gondoire	● CA Plaine Centrale du Val-de-Marne	● CC Seine Mauldre
● CA de Saint Quentin-en-Yvelines	● CA Plaine Commune	● CC Vexin-Seine
● CA des Hauts-de-Bièvre	● CA Sénart Val-de-Seine	● SAN de Marne la Vallée - Val Maubuée
● CA du Plateau de Saclay	● CA Terre-de-France	● SAN de Sénart en Essonne
● CA du Val d'Orge	● CA Val de Bièvre	● SAN de Sénart Ville Nouvelle
● CA du Val d'Yerres	● CA Val-de-France	● SAN du Val d'Europe
● CA du Haut du Val-de-Marne	● CA Vallée de la Marne	

CONSEIL RÉGIONAL ET CONSEILS GÉNÉRAUX

● Conseil Régional Île-de-France
● Conseil Général de l'Essonne
● Conseil Général de Paris
● Conseil Général de Seine-et-Marne
● Conseil Général de Seine-Saint-Denis
● Conseil Général des Hauts-de-Seine
● Conseil Général des Yvelines
● Conseil Général du Val-d'Oise
● Conseil Général du Val-de-Marne



PARIS MÉTROPOLE ET GRAND PARIS, COMMENT S'Y RETROUVER ?

Le GRAND PARIS

Terme employé par le Président de la République, dans le texte de loi et par les médias pour évoquer toutes les propositions relatives à la métropole francilienne. Plus précisément, il correspond à la démarche mise en place pour répondre à la volonté du Président de la République, exprimée le 29 avril 2009, lors de son discours pour l'inauguration de l'exposition des travaux de la consultation sur « le Grand Pari de l'agglomération parisienne » à la Cité de l'architecture et du patrimoine, de renforcer l'attractivité de la capitale nationale.



La SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

La loi du 3 juin 2010 crée la **Société du Grand Paris (SGP)** qui dispose de pouvoirs importants pour la réalisation du réseau, en articulation avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) et qui doit contribuer à structurer des territoires stratégiques identifiés.

La SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS (SGP)

est un Établissement public de l'État à caractère industriel et commercial.

Né en 2010 suite à la loi du 3 juin 2010

Mission :

- Organiser le Réseau de Transport du Grand Paris Express.

PARIS MÉTROPOLE

Au 31 décembre 2011 ce sont **196 collectivités** – communes, communautés d'agglomération et de communes, Départements, Région – qui sont rassemblées pour imaginer ensemble des réponses aux défis sociaux, économiques, environnementaux de leur territoire partagé. Créé en juin 2009, ce syndicat mixte d'études issu de la Conférence Métropolitaine, travaille sur les enjeux de la gouvernance territoriale de demain, devant concilier solidarité et attractivité.

PARIS MÉTROPOLE : SYNDICAT MIXTE OUVERT

Né en juin 2009

87 membres fondateurs

Au 31 décembre 2011 : 196 collectivités

Missions :

- Définir des partenariats pour des projets de dimension métropolitaine.
- Mener une réflexion et élaborer des propositions sur la solidarité financière et les diverses hypothèses de péréquation.
- Mener une réflexion et élaborer des propositions sur l'évolution de la gouvernance de la métropole.

La loi prévoit que Paris Métropole soit consulté pour avis au sujet des **Contrats de Développement Territorial**, signés entre chaque collectivité locale impactée par le réseau et l'État, et qui visent à définir les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de développement économique et d'équipements.

au-delà DES ASPECTS INSTITUTIONNELS ET DES POINTS DE VUE POLITIQUES, DES DÉNOMINATIONS ET DES OUTILS, C'EST BIEN LA QUESTION CLEF DE L'AVENIR DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS QUI EST POSÉE.



PARIS MÉTROPOLE ET GRAND PARIS, COMMENT S'Y RETROUVER ?

L'ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS

L'Atelier international du Grand Paris (AiGP) est un « centre de partage et de promotion des travaux de recherche en aménagement, urbanisme et architecture durables ». Il réunit dans son Comité scientifique des équipes pluridisciplinaires (architectes, urbanistes, économistes, sociologues...) et dans son Assemblée générale, des représentants de l'État, ainsi que de la Ville de Paris, de la Région Île-de-France, de Paris Métropole et de l'AMIF (Association des Maires d'Île-de-France). Les statuts de l'Atelier prévoient une étroite collaboration avec Paris Métropole sur la dimension métropolitaine et innovante des initiatives. Il est présidé par Pierre Mansat (Adjoint au Maire de Paris) depuis juin 2011.

L'ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS (aigp)

Né en février 2010

Missions :

- Poursuivre et approfondir les réflexions engagées par les équipes de la consultation du « Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne » dont les résultats ont été présentés à la Cité de l'architecture et du patrimoine en avril 2009.
- Réaliser ou faire réaliser toutes études, propositions, pour éclairer les choix relatifs à l'aménagement, l'architecture et l'urbanisme et travailler sur la dimension métropolitaine et innovante des initiatives, projets et réalisations dans la dynamique du Grand Paris et à leurs transpositions sur l'évolution de la gouvernance de la métropole.
- Faire partager au plus grand nombre les résultats de ces travaux pour permettre aux citoyens de mieux s'approprier les enjeux métropolitains.

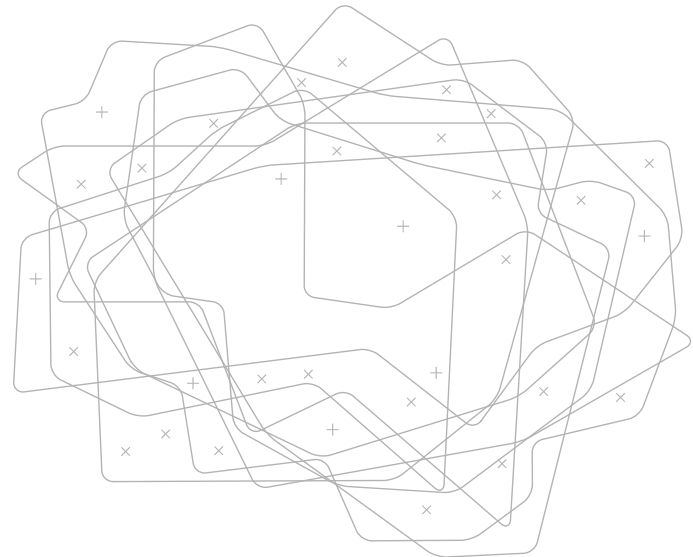
LE LABEL GRAND PARIS

Il est décerné par un jury co-présidé par le Préfet de Région et le Président de Paris Métropole, il a vocation à distinguer des projets qui, par les valeurs et les qualités dont ils sont porteurs, sont à même de symboliser le dynamisme de notre métropole aux yeux de ses habitants et au-delà des frontières.

LE LABEL GRAND PARIS

Né en 2011, porté par la Préfecture de Région et Paris Métropole

22 projets ont été labélisés en 2012





LES COMITÉS SYNDICAUX DE PARIS MÉTROPOLE

Les assemblées plénières du syndicat sont aujourd'hui des rendez-vous réguliers où les élus de Paris Métropole partagent, échangent sur différents territoires des thématiques communes afin de construire ensemble la métropole de demain. Au cours de l'année 2011, les élus ont ainsi pu débattre en mars de la **péréquation financière** avec un débat d'orientation qui a abouti à une prise de position en Bureau. Au mois de mai, le thème était **le logement** avec une déclaration et une prise de position des élus de Paris Métropole. Le syndicat a produit une contribution sur la révision du SDRIF. Les Contrats de développement territorial et la gouvernance ont commencé à être travaillés durant le deuxième semestre de 2011. L'ensemble de ces débats a permis de définir les grandes orientations du syndicat et les perspectives pour 2012.



Comité Syndical à Romainville, mars 2011.

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

Paris Métropole a tenu un stand au salon de l'AMIF les 5, 6 et 7 avril 2011.

Cela a été l'occasion pour le syndicat d'avoir une visibilité auprès de toutes les collectivités d'Île-de-France. Les élus de Paris Métropole ont également représenté le syndicat lors de la tenue de plusieurs tables rondes portant sur les enjeux métropolitains.



Comité Syndical à Nanterre, février 2011.



Séminaire de Sceaux, les 27 et 28 mai 2011, consacré à la Gouvernance.



RENCONTRE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS MEMBRES

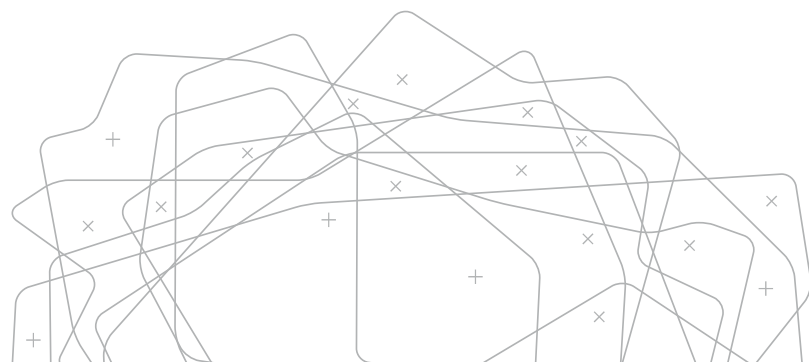
En juin dernier, la direction de Paris Métropole a souhaité réunir les DGS des collectivités adhérentes du syndicat. Cela a permis au syndicat de présenter ses activités mais surtout de poser la première pierre d'un réseau en devenir : « la coopérative métropolitaine ». Il s'agit de travailler à une méthodologie partagée entre l'équipe de Paris Métropole et les cadres des collectivités composant le syndicat, pour une mise en commun de l'information, un accompagnement plus efficient des élus. Le travail devrait se poursuivre en 2012.

Un projet de formations métropolitaines est à l'étude, destiné à renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

LE FORUM

Chaque année, Paris Métropole organise un moment d'échanges publics entre les élus, les équipes des collectivités, les experts et acteurs de la société civile.

En 2011, le Forum tenu à Nogent-sur-Marne avait pour thème « la gouvernance dans tous ses états ». La table ronde sur ce thème, animée par David Alcaud a réuni près de deux cents personnes dans la matinée du 5 décembre 2011.

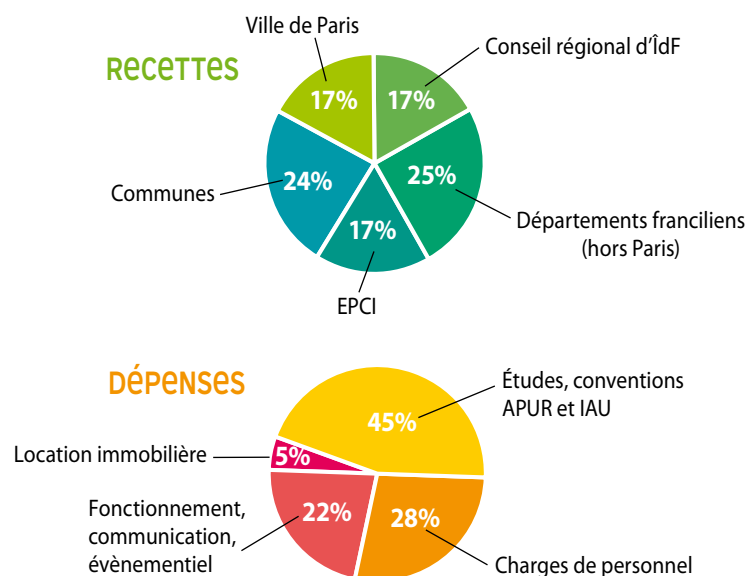


L'équipe et LE BUDGET

Le syndicat mixte Paris Métropole est soumis au Code général des Collectivités territoriales. Ses recettes proviennent à 100 % des cotisations des collectivités adhérentes et ont représenté 2 millions d'euros en 2011.

Le débat d'orientation budgétaire du 5 janvier 2011 a dégagé les priorités suivantes : produire des préconisations de Paris Métropole à partir des propositions de la commission **Développement et Solidarités** (péréquation financière) et de la commission **Logement** (territorialisation, habitat indigne, PLUs*), et poursuivre les travaux engagés par la commission **Déplacements** (structuration et financement des réseaux de transport). L'Appel à Initiatives représente un élément clef de la stratégie du syndicat dans ses relations avec les collectivités et les habitants. Les travaux à mener sur les questions de gouvernance et les avis sur les Contrats de Développement Territorial sont également essentiels.

PRINCIPALES RÉPARTITIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE PARIS MÉTROPOLÉ EN 2011 (DONNÉES ARRONDIES) :



Paris Métropole s'est doté d'une équipe interne restreinte dédiée à la réalisation des objectifs du syndicat. Dans ce cadre et dans une recherche d'optimisation des coûts, le syndicat a conclu des partenariats pour un appui en matière administrative, de gestion des ressources humaines, de gestion financière, d'aide juridique et de gestion des technologies de l'information. Une convention a été conclue en ce sens avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne en décembre 2011, après deux années et demi de collaboration avec la Ville de Cachan.

L'équipe interne du syndicat se compose de 8 personnes. Elle s'appuie sur l'expertise de l'APUR et de l'IAU-ÎdF.

Karina Chevrier, Responsable administrative et financière,
Sylvain Cognet, Secrétaire général, Responsable partenariats métropolitains,
Marie Deketelaere-Hanna, Directrice,
Suzie Gossec, Assistante,
Thomas Jacquet-Fournier, Responsable du pôle développement métropolitain (logement, aéroports, santé-territoires...)
Erwan Le Bot, Responsable du pôle développement métropolitain (Développement et Solidarités, déplacements...)
Pauline Malet, Chargée de mission du pôle projets métropolitains,
Élodie Massé, Responsable de la communication.
Avec l'appui précieux des stagiaires.



RETOUR SUR LES TRAVAUX DE 2011



DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉS

ANIMATEURS :

François Pupponi, *Député-maire de Sarcelles*,
Pierre Bordeaux, *Adjoint au Maire de Courbevoie*.

La recherche de la solidarité financière et fiscale entre les collectivités territoriales de la métropole francilienne fait partie des objectifs statutaires de Paris Métropole. Cette démarche se couple à la volonté de renforcer la création de richesses sur le territoire métropolitain. Ces deux objectifs sont les raisons d'être d'une seule et même commission : la commission Développement et Solidarités.

Compte tenu de l'actualité législative, l'activité de l'année 2011 a été dédiée à l'aspect « solidarités » et plus particulièrement à la péréquation financière.



La création d'un fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (**FPIC**) et la réforme du fonds de solidarité de la Région d'Île-de-France (**FSRIF**) étaient prévues pour l'année 2012. Une progression de 50% des moyens du FSRIF était attendue afin de mieux corriger les inégalités de ressources entre collectivités. La commission Développement et Solidarités a donc travaillé tout au long de l'année 2011 pour préciser **quel développement de la péréquation horizontale** régionale (entre collectivités) était souhaitable d'un point de vue métropolitain.

Le premier semestre a été marqué par la **convergence progressive** des points de vue des élus sur un certain nombre de **principes politiques et opérationnels**. La définition de ces principes et leur encadrement technique et pratique ont été possibles grâce aux simulations expertes de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France.

Ce travail de diagnostic partagé a permis à Paris Métropole de produire une position **consensuelle** avec le principe suivant : les communes les plus riches acceptent de payer et/ou de payer plus si les ressources du FSRIF bénéficient en toute priorité aux communes qui en ont le plus besoin. Un accord a été formalisé en précisant : « qui est riche ? » et « qui a le plus besoin ? », avec deux types de critères : richesse fiscale de la commune et charges en lien avec la richesse-pauvreté de la population. Finalement, la commission a proposé **12 principes** devant guider la réforme du FSRIF. Ces principes ont été adoptés à l'**unanimité** lors du Bureau du 28 juin de Paris Métropole et ont été communiqués aux membres du gouvernement, aux parlementaires en charge de ce dossier ainsi qu'aux associations d'élus locaux.

Ces principes n'ont été que partiellement pris en compte dans le premier projet de loi de finances 2012. Le Bureau de Paris Métropole a donc décidé de rédiger et de relayer auprès des assemblées des propositions d'**amendements au projet de loi**. Engagés dans les débats sur la loi de finances, un certain nombre de parlementaires membres de Paris Métropole ont participé tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat aux discussions des articles de loi qui traitaient des dispositifs de péréquation nationale et régionale.

Paris Métropole demandait notamment et solennellement qu'une **clause de revoyure** soit adoptée afin de « mettre à plat » le dispositif et de produire un bilan exhaustif de 2012 avant d'aller plus avant dans la montée en charge des fonds de péréquation. De fait, la loi, adoptée le 21 décembre, prévoit une clause de revoyure pour le FSRIF comme pour le FPIC. C'est donc une première démarche d'influence du syndicat qui a été largement relayée par les élus référents tout au long du processus législatif.

PERSPECTIVES :

Pour l'année 2012, la commission suivra très attentivement les travaux liés à la clause de revoyure et travaillera sur la faisabilité d'un fonds d'investissement métropolitain permettant de financer une péréquation active.

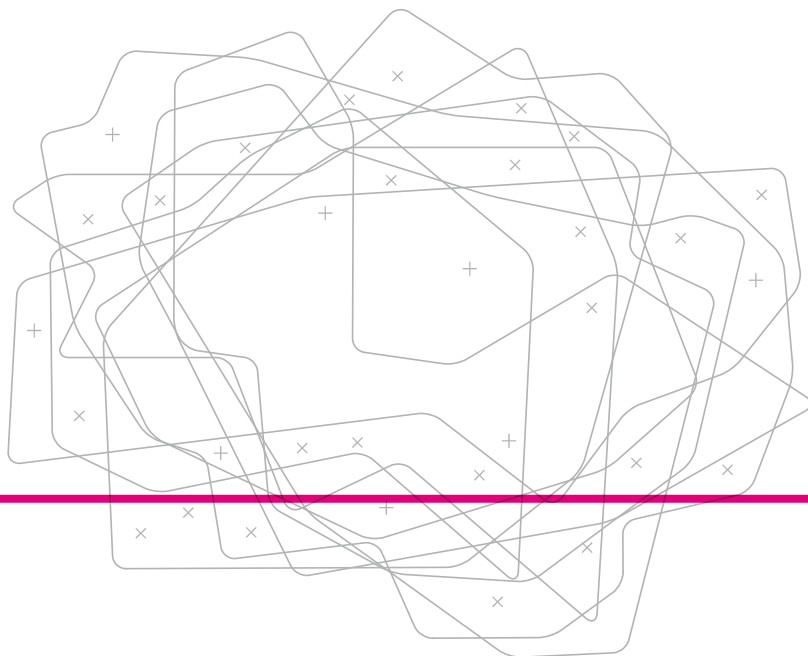
Dans le même temps, elle reprendra un travail orienté en priorité sur les questions du développement économique et de l'innovation.

VERS UN NOUVEAU SDRIF : UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE, ÉQUILIBRÉE ET MULTIPOLAIRE

La Région a demandé à Paris Métropole d'apporter sa contribution à la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF). Celle-ci, remise au Président du Conseil régional le 15 décembre 2011, propose d'inscrire concrètement l'avenir de notre métropole-monde dans une approche fondée sur la qualité et l'intensité urbaines, le développement des transports en commun et la promotion systématique de la mixité fonctionnelle et sociale dans l'émergence de polarités nouvelles.

METTRE LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA MÉTROPOLE

Créés par la Loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris, les Contrats de développement territorial (CDT) sont un nouvel outil contractuel de développement et de programmation urbaine. Selon les termes de la loi, Paris Métropole donnera un avis sur ces contrats. Dans cette perspective et plus généralement avec le souci que les CDT soient porteurs d'une cohérence métropolitaine et n'hypothèquent pas le développement des territoires non impliqués, Paris Métropole proposera d'ici juillet 2012 des préconisations, en définissant une grille d'analyse métropolitaine de ces outils.



ANIMATEURS :

Philippe Laurent, *Maire de Sceaux*,
Patrick Jarry, *Maire de Nanterre, Conseiller général des Hauts-de-Seine*,
Philippe Sarre, *Maire de Colombes*.

En 2011, la commission Logement de Paris Métropole s'est affirmée comme un lieu unique pour les élus franciliens où échanger leurs expériences et faire converger leurs points de vue et leurs actions.

Devant l'ampleur de la crise du logement dans la métropole francilienne, l'année a été consacrée à trouver ensemble les voies pour tendre vers un doublement de la production annuelle de logements sur ce territoire.



J.-C. Pattacini / Urba Images / IAU idF

Au sein de la commission, les élus ont, dès le début de l'année 2011 et avec l'appui de l'IAU-IdF, travaillé à l'étude des besoins actuels de logements sur le territoire métropolitain, ainsi qu'à l'analyse des tendances de fond en matière de construction, en Île-de-France, durant ces vingt dernières années.

Un dialogue s'est engagé avec les organismes de logements sociaux (représentés par l'AORIF-USH*) autour de deux questions :

- évaluer les moyens financiers des habitants de la métropole,
- estimer l'offre de logements qu'il serait nécessaire de construire pour répondre à la demande réelle.

Forts de ces données probantes et de leurs échanges, les élus de Paris Métropole ont pu initier une discussion avec les représentants de l'État. Le Secrétaire d'État en charge du Logement est notamment venu dialoguer avec les membres de la commission.

En effet, l'objectif de 70 000 logements à produire par an en Île-de-France, prévu par la Loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, devant être « territorialisé » c'est-à-dire ventilé localement, les élus ont souhaité porter un point de vue partagé devant l'État.

Le 27 mai 2011, le Comité Syndical de Paris Métropole a adopté un « **engagement pour une nouvelle politique du logement en faveur des habitants et du territoire de la métropole** ». Ce texte a, par la suite, été porté notamment auprès des Ministres et du Préfet de Région.

« OBJECTIF 70 000 LOGEMENTS : COMMENT L'ATTEINDRE ? »

Le 6 octobre 2011, plus de 50 élus de Paris Métropole se sont réunis pour un séminaire productif. Il s'agissait de faire le point sur les freins qui empêchent aujourd'hui de construire plus de logements en Île-de-France, d'échanger des expériences permettant de contourner ces obstacles, mais surtout de poursuivre le travail d'élaboration d'un plan d'action commun. »

« ENGAGEMENT DE PARIS MÉTROPOLÉ POUR LE LOGEMENT »

Parmi les points clés de cette délibération :

- Les élus s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition pour atteindre l'objectif de production de 70 000 logements par an.

Quelques conditions essentielles de réussite :

- que la territorialisation des objectifs de production soit fondée sur les regroupements émanant de la volonté des élus locaux eux-mêmes ;
- que l'objectif global de production ne soit pas uniquement quantitatif mais intègre la question du type de logements qui seront construits ;
- dans ce sens, qu'au minimum 30 % des logements produits par « grands territoires » soient des logements conventionnés ;
- que l'État porte ses engagements financiers à la hauteur des enjeux, et ceci de façon pérenne. L'effort accru des collectivités territoriales, s'il est tout autant nécessaire, ne peut s'y substituer ;
- une nécessaire évolution des moyens réglementaires à la disposition des territoires, afin d'accompagner leur volontarisme.

À la suite de cet engagement, les élus ont par ailleurs continué à se forger une culture commune et à élaborer ensemble des engagements et des recommandations : ils ont ainsi pu participer aux **Assises de l'habitat francilien** en novembre 2011 ou encore, travailler sur les opportunités engendrées par « **l'urbanisme de projet** ».

Le syndicat participe également à la réflexion régionale sur la création d'une AOL*.

Paris Métropole a intégré en novembre 2011 le Comité Régional de l'Habitat.

PERSPECTIVES

Les élus de Paris Métropole proposeront à l'issue du premier semestre 2012, de nouvelles recommandations et des prises de position partagées, notamment en ce qui concerne l'aide à mettre en place pour soutenir les collectivités bâtisseuses, et les moyens à mettre en œuvre pour juguler la « flambée » des prix du foncier en Île-de-France. Les modalités d'un travail collaboratif effectif avec l'État restent encore à mettre en place.



J.-J. Guillouet / IAU ÎdF

L'APPEL à INITIATIVES

ANIMATEURS :

Alain Amedro, *Vice-Président du Conseil régional,*
Daniel Guiraud, *Maire des Lilas,*
Pierre Mansat, *Adjoint au Maire de Paris.*

74 projets ont été présentés par 74 collectivités adhérentes en 2011 dans une démarche partenariale, afin de répondre de façon équilibrée et cohérente aux enjeux urbains du logement, des transports, de l'innovation, de la culture, du développement et des solidarités. Depuis le mois d'octobre dernier, 9 nouvelles initiatives ont rejoint cette pépinière de projets, de réflexions et d'actions que constitue l'Appel à Initiatives.

La DÉMARCHE DE L'APPEL à INITIATIVES (aai) : UN DÉFI INNOVANT

Le 31 mai 2010, les élus de Paris Métropole lancent le défi de l'« Appel à Initiatives » afin de susciter des projets d'échelle métropolitaine, concrets et réalisables à court terme, émanant des territoires membres.

L'Appel à Initiatives facilite l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et de réflexion sur des thèmes et enjeux partagés.

Il permet de rendre visible la construction du fait métropolitain pour les habitants. En effet, la réalisation des initiatives porte sur une échelle de temps courte – un ou deux ans –, pour répondre au besoin d'agir au plus vite et au plus près des Franciliens.

L'année 2011 a permis d'animer l'échange entre collectivités autour des projets, de la connaissance respective des projets et des enjeux des territoires ainsi que d'amorcer un travail collectif.

Le TRAVAIL au SEIN DES FAMILLES D'INITIATIVES

Suite au succès du Forum du 10 décembre 2010 dont le thème était : « Initiatives Métropolitaines », une série de 18 réunions des 5 familles thématiques a été engagée réunissant les porteurs de projets et des dizaines d'experts. Plusieurs objectifs guidaient ces rencontres :

- La volonté de replacer les initiatives dans **un contexte de construction métropolitaine**, en dépassant leur seul contexte pour rencontrer l'intérêt général ;
- Le **désir d'une dimension de partage** en échangeant sur les méthodes fructueuses, les processus vertueux, mais aussi les obstacles, la complexité de certaines démarches ;
- Le souhait d'**identifier des thématiques générales** propres à la famille ou des thématiques transversales intéressant l'ensemble des familles ;
- La progression vers un but commun : **la « mise en scène » collective des initiatives en 2012** en donnant à voir aux citoyens l'ensemble de la démarche.



Débat public à Malakoff autour de l'inauguration de l'exposition « Initiatives métropolitaines », septembre 2011.

APPROFONDIR LES QUESTIONS COMMUNES

Différentes thématiques sont apparues lors de ces réunions. Toutes n'ont pas encore été approfondies :

- **Concertation métropolitaine** : Élus, experts, citoyens, comment travailler ensemble ? Au-delà de la concertation réglementaire, comment ouvrir un espace de dialogue avec les résidants et les usagers d'un territoire ? À quelle échelle peut-on mener une consultation d'envergure métropolitaine ? avec quels outils ?
- **L'eau : entre paysages et usages** : Comment gérer cette ressource à l'échelle de la métropole ? Comment créer des continuités paysagères sur les berges des fleuves et rivières de la métropole ?
- **La production locale** : Comment maintenir des activités en zone dense ? Comment raccourcir les circuits : énergie, agriculture, matériaux de construction... ?
- **Grands projets d'aménagement** : Comment accompagner les temps de chantier des grands projets et préfigurer le changement ? Quels sont les effets de levier possible ?
- **Appartenance métropolitaine** : Quelle perception des citoyens ? Comment la développer ?

TRAVAILLER à UN TEMPS FORT COLLECTIF

Une douzaine de représentants du milieu culturel ont participé à une série d'échanges afin de prévoir la réalisation d'un événement festif et populaire qui permettrait de mettre en lumière les initiatives. Ainsi, l'idée d'un projet exceptionnel, festif et mobilisateur est née en portant une attention toute particulière à la dimension créative

L'exposition itinérante est composée de 12 panneaux dont 10 sont consacrés aux 5 familles de l'Appel à Initiatives : la métropole à vivre, les coulisses de la métropole, l'attractivité pour tous, des liens aux lieux, des cultures à partager.

Depuis décembre 2010, l'exposition « Initiatives Métropolitaines » circule sur les territoires à différentes occasions. Plus d'une dizaine de collectivités ont hébergé l'expo le temps d'un débat, d'une rencontre, d'une inauguration. Elle était à Villecresnes, Paris, Pantin, Vincennes, Cachan, Bagneux, Valenton, Bobigny, Malakoff, Villeneuve-le-Roi, Arcueil. Enfin, elle a été présentée aux autres métropoles françaises lors des 32^{es} rencontres de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme en octobre 2011.

Le 3^e Forum de Paris Métropole, le 5 décembre 2011, à Nogent-sur-Marne, proposait une deuxième exposition présentant l'avancée de chacune des initiatives.

À cette occasion, a été publié le Journal des Initiatives n°2.

PERSPECTIVES :

- « **Carrefours d'échanges** » thématiques réunissant les porteurs de projet autour des thèmes issus de l'Appel à Initiatives.
- **Dans le cadre des Journées du Patrimoine** : organisation de visites de sites et de promenades urbaines
- **Mise en place d'ateliers collaboratifs et pluridisciplinaires** pour la réalisation d'un temps fort collectif en fin d'année 2012.

ANIMATEURS :

Laurent Lafon, Maire de Vincennes,
Dominique Adenot, Maire de Champigny-sur-Marne.

Rappelons que la fin 2010 avait vu la rédaction d'un cahier d'acteurs versé au **double débat public** sur le réseau du Grand Paris et le projet Arc Express. Paris Métropole avait adopté à l'unanimité un avis unique sur ces deux projets. Anticipant et accompagnant le **protocole d'accord du 26 janvier 2011 entre l'État et la Région**, Paris Métropole demandait alors la convergence des projets dans la complémentarité et au service de l'ensemble de la Métropole.

En 2011, Paris Métropole a poursuivi son engagement dans les débats autour du réseau de transports publics du Grand Paris. Accompagnant les différentes étapes de la finalisation du projet de réseau (la loi ayant acté celui-ci et défini les outils de sa gouvernance avec la SGP), la commission a décidé de focaliser son travail sur le maillage fin de l'offre de transports publics. Elle a, parallèlement, élargi ses réflexions à d'autres problématiques : infrastructures routières, ZAPA*, rencontre avec la SNCF-Proximité.

Dans la perspective de l'adoption, en mai 2011, du schéma de réseau par la **Société du Grand Paris**, la commission a travaillé les problématiques qui nécessitaient d'être approfondies. En particulier la question du financement de l'exploitation comme de l'investissement des équipements de transport, a été expertisée avec **Gilles Carrez** (Député-Maire du Perreux sur Marne, rapporteur de la commission des finances). Par ailleurs le **tracé Est « proche »**, laissé en pointillé dans le protocole d'accord État-Région, a fait l'objet d'un travail spécifique, cette branche du réseau de transport devant permettre de désaturer la zone centrale et, par l'effet d'un maillage renforcé, de favoriser le renouvellement urbain.

La commission Déplacements s'est penchée sur les problématiques du transport routier. La question de la pollution de l'air liée à la circulation automobile est un enjeu à l'échelle de la métropole, à laquelle des solutions viables devront être trouvées pour améliorer la qualité de l'air. En réponse à



l'appel à projet lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (**ADEME**) et en collaboration avec les services de l'État, la Ville de Paris porte l'étude de faisabilité, en lien avec Plaine Commune, d'une **zone d'actions prioritaires pour l'air** (ZAPA). Paris Métropole fait partie du comité de pilotage. Par ailleurs, la commission a fait le point avec le représentant de l'État sur les projets d'infrastructures routières, fluviales et ferroviaires (notamment du fret) à l'étude ou retenues dans les programmes de l'État.

Enfin, la commission a travaillé avec **SNCF-proximité** pour faire un tour d'horizon des enjeux sur lesquels celle-ci est engagée en Île-de-France : réseau express (RER), fret, réseau Transilien, Rodeo TGV.

LOGISTIQUE URBAINE :

LE COMITÉ DES PARTENAIRES À LA MANŒUVRE

Les questions de la logistique urbaine et du fret sont des sujets éminemment métropolitains. Le Groupe La Poste s'est vu confier en juillet 2011 par le Président de Paris Métropole et le Président du Comité des partenaires de Paris Métropole, l'animation d'un groupe de travail sur la logistique urbaine. La contribution de ce premier groupe de travail au sein du comité sera disponible dans le courant du premier semestre 2012.

PERSPECTIVES : LES RABATTEMENTS, OUTILS D'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLE

Dans le cadre des travaux de Paris Métropole sur les Contrats de développement territorial et sur la révision du Schéma Directeur de la région Île-de-France (SDRIF), la commission Déplacements travaille sur la dimension « aménagement » des transports publics. Le thème des rabattements complémentaires et indispensables à la réussite de la desserte RTGPE* a été retenu comme axe de travail prioritaire de la commission au long du premier semestre 2012.

ANIMATEURS :

Christian Hervy, Maire de Chevilly-Larue
et Conseiller général du Val-de-Marne,
Yanick Paternotte, Maire de Sannois et Député du Val d'Oise.

Le Groupe de travail « Métropoliser les dynamiques aéroportuaires » a produit en 2011 une contribution aboutie et originale.

Organisation du système aéroportuaire francilien, accessibilité, services : Paris Métropole souhaite devenir partie prenante des décisions stratégiques dans une vision cohérente du développement aéroportuaire.

L'audition de plusieurs acteurs importants de la question aéroportuaire (ADP*, DGAC*, Air France KLM, SNCF) et l'apport de contributions écrites de la part des Conseils généraux franciliens ont alimenté les travaux engagés. Plus de six séances ponctuées d'échanges en séances du Bureau, ont permis d'étayer la contribution de Paris Métropole. Le syndicat fait état de nombreux points de convergences entre collectivités et formule des propositions concrètes à apporter au système.



J.-C. Pattacini / Urba Images / IAU idF

Paris Métropole propose des axes de réflexion à approfondir dans le cadre d'un rapprochement régulier entre les collectivités de Paris Métropole, l'État, Aéroports de Paris et les principales entreprises des plates-formes aéroportuaires.

Cette contribution est versée aux travaux en cours qui concernent les secteurs aéroportuaires : révision du SDRIF, Commission sur l'avenir d'Orly, « Grand Roissy », redéveloppement du secteur du Bourget, élaboration de Contrats de développement territorial.

De nouveaux thèmes pourront encore être traités, notamment sur les questions de gouvernance des problématiques aéroportuaires, contribuant ainsi au débat global sur la gouvernance, initié au sein de Paris Métropole.





Les membres du Comité des partenaires de Paris Métropole, réunis pour apporter leur contribution au chantier gouvernance, le 9 décembre 2011.

LES OBJECTIFS

Ce travail sur la gouvernance a cheminé au travers des commissions thématiques de Paris Métropole (en particulier sur le logement ou la solidarité financière, mais aussi sur les dynamiques aéroportuaires ou les transports).

Le Séminaire de Sceaux (27 et 28 mai 2011) qui a rassemblé les élus du Bureau sur ce thème, a constitué une première étape de travail collectif, qui a aussi permis de mettre en débat de nombreuses contributions antérieures d'élus et d'universitaires. Il a été ensuite acté en Comité Syndical en septembre 2011 de faire progresser les travaux à partir de la rédaction d'un « **Livre Vert** » **sur la gouvernance, support d'un travail collectif ouvert, devant déboucher sur un débat public.**

Le Forum annuel de Paris Métropole, le 10 décembre 2011, a par ailleurs été consacré à la gouvernance avec l'organisation d'une table ronde : « la gouvernance dans tous ses états ».

Un appel à contributions a été lancé à tous les élus de Paris Métropole. À ce jour, 17 contributions ont été reçues et le Comité des partenaires a organisé un atelier créatif sur ce thème le 9 décembre 2011, pour sa contribution au débat sur la gouvernance.

La MÉTHODE

Le Livre Vert est conçu comme un outil ouvert et évolutif. Il pose les termes du débat, les enjeux, les questionnements, les pistes déjà ouvertes. Il a vocation à stimuler et soutenir les échanges permettant de construire des propositions émanant de Paris Métropole.

Le Livre Vert est l'affaire de l'ensemble des adhérents de Paris Métropole.

À ce titre, chacun doit pouvoir entrer dans cette démarche coopérative et s'installer autour de la table à tout moment du cheminement.

*Il entend aussi être l'outil d'un **débat public** associant les citoyens.*

LES PERSPECTIVES

L'adoption du Livre Vert doit passer par quelques grandes étapes. Il permettra de donner à chacun, élu, partenaire ou habitant, les clefs du débat.

Convaincus que l'année 2012 sera une étape importante pour le débat démocratique, et qu'elle constitue aussi un tournant à ne pas manquer, les élus de Paris Métropole ont souhaité ouvrir ce débat maintenant et se donner les moyens d'apporter une réponse collective aux défis de la gouvernance de demain.

Le 30 septembre 2011, les élus de Paris Métropole ont adopté le format du Livre Vert.



COMITÉ DES PARTENAIRES

Le Comité des Partenaires, lancé le 1^{er} juillet 2010, est présidé par Pierre-Antoine Gailly, Président de la CCIP. Il travaille aux côtés de Paris Métropole sur toutes les questions intéressant le territoire métropolitain, donnant la vision des acteurs économiques et sociaux du territoire. Plus d'une centaine de structures membres représentées par des élus, entrepreneurs et acteurs socio-économiques ont rejoint le comité et participent à ses travaux.

10 JUIN 2011

Petit-déjeuner débat autour de l'Atelier international du Grand Paris

La 1^{re} édition des petits-déjeuners débats, autour de Bertrand Lemoine, directeur de l'AiGP et de Silvia Casi, architecte et membre du conseil scientifique de l'Atelier, a porté sur la place des acteurs socio-économiques dans la construction d'une métropole à la fois solidaire et attractive. Une soixantaine de participants étaient présents.

27 SEPTEMBRE 2011

Assemblée plénière du Comité des partenaires de Paris Métropole

L'assemblée plénière, qui a réuni une centaine de participants, a dressé un bilan des actions du Comité et abordé les perspectives de travail, notamment sur la logistique urbaine et sur la gouvernance de la métropole. Jacques JP Martin, Pierre Mansat, Jean-Yves Le Bouillonnet, Jean-Claude Boucherat étaient présents aux côtés de Pierre-Antoine Gailly.

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2011

Premier groupe de travail consacré à la logistique urbaine et piloté par le Groupe La Poste

Le groupe de travail a réuni différents acteurs (Caisse des dépôts, Nexity, Ports de Paris, RATP, Ville et transports en Île-de-France, CESER*, TLF Transports, EPAMarne, SNCF-Géodis, Véolia Environnement, EPF Île-de-France).

Résultat, trois messages-clé : la nécessité d'une prise de conscience partagée de l'importance de la logistique urbaine dans le « métabolisme métropolitain », l'opportunité de mieux structurer le traitement public de la logistique urbaine, et de faire de la logistique urbaine un sujet de la gouvernance métropolitaine. Des expérimentations clés en main sont envisagées concernant l'appréhension des flux à l'échelle métropolitaine, la maîtrise du foncier et le coût de l'immobilier, le report modal et la logistique du dernier kilomètre en milieu urbain dense.

9 DÉCEMBRE 2011

Atelier de travail sur la gouvernance de la métropole

Le Comité des partenaires a organisé un atelier de travail sur la gouvernance de la métropole destiné à alimenter le Livre Vert de Paris Métropole sur le sujet.

Les 50 participants ont co-produit une contribution qui comprend une synthèse : « La gouvernance de la métropole projetée par les partenaires » et sept questionnements sous forme de « remue-ménages » :

- « Attractivité : Comment rester parmi les 5 métropoles les plus attractives du monde à horizon 2030 ? »
- Logement : À quoi bon favoriser la croissance de la métropole si l'on ne peut s'y loger convenablement ?
- Espace et densification : Quelle gestion de l'espace pour intensifier la ville ?
- Loisirs : Qu'est-ce qu'on fait ce week-end, et qu'est-ce qu'on fait ce soir ! ?
- Relations avec les autres régions : Le Grand Paris est-il isolé ? Quel intérêt a-t-il à coopérer ? (... et réciproquement)
- Fonctionnement démocratique : Démocratie participative, pour quoi faire et à quoi bon ?
- Positionnement de Paris Métropole : Paris Métropole, un machin de plus ? »



Marie DEKETELAERE-HANNA
Directrice de Paris Métropole

En ce début d'année 2012, l'on mesure le chemin parcouru depuis la création du syndicat il y a deux ans et demi. Les élus de Paris Métropole sont collectivement impliqués dans **les domaines majeurs qui engagent ou conditionnent l'avenir des territoires** : déplacements, logement, fiscalité... Ils ont ainsi pris en main le devenir de notre métropole-monde, en agissant sur les priorités qui les rassemblent. Avec l'Appel à Initiatives, ils ont choisi de donner à voir des projets, des réalisations qui dépassent les limites territoriales, forts de la volonté de fédérer ces actions avec d'autres. Avec **le Livre Vert sur la gouvernance**, ils se sont saisis du chantier le plus difficile et le plus nécessaire qui soit : **imaginer, préfigurer et construire ensemble** des modes de gouvernement inédits pour **la métropole de demain**, adaptés aux défis du développement durable, innovants et pragmatiques, partagés et efficaces.

Membre fondateur de l'Atelier international du Grand Paris, le syndicat mixte est partie prenante des **approches qui vont structurer l'Île-de-France** et son agglomération pour les décennies à venir : révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France, élaboration des Contrats de développement territorial... Paris Métropole est également partenaire de l'État pour la labellisation des projets « Grand Paris ».

Dans le prolongement des travaux de la Conférence métropolitaine, le syndicat a su en peu de temps devenir un lieu de partage, un pôle de référence sur les questions clefs qui touchent à l'avenir des territoires. Avec un fil conducteur : la conviction que les deux dimensions de la solidarité et du rayonnement de notre métropole-monde sont indissociables. Et avec une marque de fabrique : **l'intelligence collective des élus**, conscients que la meilleure manière de servir leur territoire est **d'œuvrer ensemble**, dans l'intérêt général, pour inventer des solutions à la hauteur des enjeux de la période que nous vivons. Une petite équipe à leurs côtés s'emploie à **développer la « coopérative » des quelque deux cents collectivités membres**, avec le formidable réseau de compétences que représentent leurs propres équipes.

Dans la recherche des voies et moyens pour construire la métropole francilienne de demain, le syndicat mixte est accompagné par le Comité des partenaires, regroupant les acteurs économiques et sociaux. Et par les partenariats tissés, par les débats ouverts, Paris Métropole s'emploie à renforcer le sentiment d'**un destin commun pour les habitants de nos territoires**. L'année 2012 est un jalon important, voire déterminant, sur ce chemin.



PARTENARIATS TECHNIQUES

Paris Métropole est engagé dans des conventions cadre avec l'APUR et l'IAU-ÎdF.

APUR :

L'Atelier Parisien d'URbanisme a été créé le 3 juillet 1967 par le Conseil de Paris. Il a pour missions d'étudier et d'analyser les évolutions urbaines et sociétales participant à la définition des politiques publiques d'aménagement et de développement, de contribuer à l'élaboration des orientations de la politique parisienne et notamment de ses documents d'urbanisme et de projets à l'échelle de Paris et de la métropole.

À cette fin, il observe et analyse les évolutions de Paris et de la métropole, notamment à partir des données démographiques, économiques, sociales ou immobilières et peut engager des réflexions prospectives, élaborer des propositions d'actions, réaliser des études, effectuer des expertises ou encore contribuer à celles-ci.

IAU-ÎdF :

L'Institut d'Architecture et d'Urbanisme - Île-de-France a pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des orientations de la politique urbaine et des documents d'urbanisme en Île-de-France. Ses travaux concernent l'aménagement, l'environnement, la mobilité et les transports, l'économie et les finances, la démographie, l'habitat et le logement, la santé, l'action foncière, les systèmes d'information géographique des données, etc. Ils portent tant sur la connaissance des évolutions propres à la métropole francilienne, et notamment les inégalités entre territoires, que sur la comparaison avec d'autres métropoles mondiales. L'IAU-ÎdF met à disposition des adhérents de Paris Métropole un outil de cartographie interactive (Visiau Île-de-France) couvrant les thèmes au cœur de la dynamique métropolitaine.

L'APUR et l'IAU-ÎdF travaillent sur les grands thèmes retenus par Paris Métropole : Projets métropolitains et territoriaux, Logement, Déplacements, Développement et Solidarités, Dynamiques aéroportuaires, et bien entendu, Gouvernance.

Les conventions-cadres prévoient également la possibilité de constitution d'autres groupes de travail, comme celui qui démarre sur le thème « Santé et Territoires ».

SIGLES

ADP : Aéroports de Paris.

AOL : Autorité Organisatrice du Logement.

AORIF-USH : L'Association des Organismes HLM de la Région Île-de-France – l'Union Sociale pour l'Habitat d'Île-de-France est l'association professionnelle au service des organismes HLM d'Île-de-France.

ASE : L'Accelerated Solution Environments (filiale de Cap Gemini) accompagne Paris Métropole dans ses travaux sur la gouvernance.

CESER : Le Conseil Économique Social et Environnemental Régional d'Île-de-France, conformément à la loi du 5 Juillet 1972, est, auprès du Conseil régional et de son président, une assemblée consultative, émanation de la société civile. Il est composé de 128 conseillers représentant les entreprises et les activités professionnelles non salariées, les syndicats de salariés, les organismes et associations de la vie collective en région, des associations et fondations agissant dans le domaine de l'environnement, ainsi que de trois personnalités compétentes en environnement et développement durable, et de cinq personnalités qualifiées, désignées par le préfet de Région. Le CESER est membre du Comité des partenaires de Paris Métropole.

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.

PLUs : Prêt Locatif à Usage social.

RTGPE : Réseau de Transports du Grand Paris Express.

ZAPA : Zone d'Action Prioritaire pour l'Air. Ces zones visent à réduire la circulation automobile par des mesures ciblées d'interdiction.

LES MEMBRES DU BUREAU exécutif



Patrick Braouezec
Président
Président de la CA
de Plaine Commune



Jacques JP Martin
1^{er} Vice-Président
Maire de Nogent-sur-Marne



Dominique Adenot
Maire de
Champigny-sur-Marne



Daniel Breuiller
Maire d'Arcueil



Véronique Coté-Millard
Maire des Clayes-sous-Bois



Philippe Dallier
Maire des
Pavillons-sous-Bois



Bertrand Delanoe
Maire de Paris



Jean-Christophe Fromantin
Maire de
Neuilly-sur-Seine



Daniel Guiraud
Délégué de la CA
Est Ensemble



Jean-Paul Huchon
Président du Conseil régional
d'Île-de-France



François Kosciusko-Morizet
Maire de Sèvres



Laurent Lafon
Maire de Vincennes



Philippe Laurent
Maire de Sceaux



Jean-Yves Le Bouillonnet
Maire de Cachan



Dominique Lefebvre
Président de la CA
de Cergy-Pontoise



Yanick Paternotte
Maire de Sannois

LES MEMBRES DU BUREAU



Eddie Aït
Maire
de Carrières-sous-Poissy



Marie-Hélène Amiable
Maire de Bagneux



Claude Bartolone
Président du CG
de la Seine-Saint-Denis



Arnaud Bazin
Président du CG
du Val-d'Oise



Jacques Bourgoïn
Maire de Gennevilliers



Germain Buchet
Vice-président
de Roissy Porte de France



Bernard Gauducheau
Maire de Vanves



Didier Giard
Conseiller communautaire
du Plateau Briard



Jérôme Guedj
Président du CG
de l'Essonne



Christian Hervy
Maire de Chevilly-Larue



Patrick Jarry
Maire de Nanterre



Olivier Klein
Maire de Clichy-sous-Bois



Patrick Ollier
Maire de Rueil-Malmaison



Didier Paillard
Maire de Saint-Denis



Philippe Pemezec
Maire du Plessis-Robinson



François Pupponi
Maire de Sarcelles



Jacqueline Rouillon
Maire de Saint-Ouen



Philippe Sarre
Maire de Colombes

LES MEMBRES DU BUREAU



Olivier Capitanio
Adjoint-au-maire
de Maisons-Alfort



Vincent Capo-Canellas
Président de la CA
Aéroport du Bourget



Gilles Catoire
Maire de Clichy-La-Garenne



Patrick Devedjian
Président du CG
des Hauts-de-Seine



Vincent Eblé
Président du CG
de Seine-et-Marne



Christian Favier
Président du CG
du Val-de-Marne



Jacques Kossowski
Maire de Courbevoie



Emmanuel Lamy
Maire de
Saint-Germain-en-Laye



Olivier Leonhardt
Président de la CA
du Val d'Orge



Marie-Hélène Lopez-Jollivet
Maire de Vernouillet



Hervé Marseille
Maire de Meudon



Jean-Marc Nicolle
Adjoint au Maire
du Kremlin-Bicêtre



Georges Siffredi
Président de la CA
Les Hauts de Bièvre



Alain Schmitz
Président du CG des Yvelines



Michel Teulet
Maire de Gagny



Jean-François Vigier
Maire de Bures-sur-Yvette



Dominique Voynet
Maire de Montreuil



Paris MÉTROPÔLE

55, rue de Lyon - 75012 Paris

Tél. : 01 75 77 35 82

Fax : 01 75 77 35 89

contact@parismetropole.fr

www.parismetropole.fr

